

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un adjuvant

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la déclaration de changement de nom commercial de l'adjuvant ADSEE AB 650

<i>de la société</i>	SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE PRESTATION DE SERVICES
<i>enregistrée sous le</i>	n°2020-3296

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

Pour le délivrance d'un arrêté de dénomination
la délivrance des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Catherine de GUEMIN

Informations générales sur le produit

Nom du produit	
	Nouvelle dénomination ADSEE AB 650
	Ancienne dénomination ARMOBLEN 650
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	SOCIETE DE DISTRIBUTION ET DE PRESTATION DE SERVICES 1 Rue QUESNAY 02000 LAON FRANCE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	50 % - polymères d'amines grasses 50 % - polysorbate 20
Numéro d'intrant	9600019
Numéro d'AMM	9600019
Fonction	Adjuvant
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

29 OCT. 2020

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

Marie-Christine de GUENIN